

4<sup>e</sup> mise à jour des normes *Aéroports et héliports*

Sept. 2015

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Lexique 1 à 6	Sept. 2013	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Lexique 1 à 6	Sept. 2015

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
Aéroports Partie 1	i	Déc. 2014	i	Sept. 2015	Actualisation de la table des matières.
3	i et ii	Déc. 2014	i et ii	Sept. 2015	Actualisation de la table des matières.
	Norme A1301 1 à 22	Déc. 2014	Norme A1301 1 à 20	Sept. 2015	Section 3 « Références » : actualisation des références. Section 4 « Seuil d'intervention » : actualisation du contenu de la section. Section 7 « Organisation du travail et sécurité » : modification de l'ordre des énumérations. Section 8 « Opérations et vérifications » : <ul style="list-style-type: none"> <li>retrait de la référence à l'annexe A « Grille d'inspection » et ajout de la recommandation d'utiliser les rapports d'inspection des normes A3102 et A3103;</li> <li>reformulation et réaménagement du contenu de la section;</li> <li>ajout des feux de protection de piste à la liste des vérifications à faire périodiquement et des réglages recommandés.</li> </ul> Annexe A « Grille d'inspection » : retrait de l'annexe. Annexe B « Seuils d'intervention demandant une intervention immédiate » : modification du titre de l'annexe, qui devient l'annexe A, et ajout des feux de protection de piste à la liste des éléments. Annexe C « Méthode de mise à niveau des PAPI » : modification du titre de l'annexe, qui devient l'annexe B, et correction de coquilles à la figure 1301-9.
	Norme A1302 1 à 4	Sept. 2011	Norme A1302 1 à 7	Sept. 2015	Modification du titre de la norme. Section 2 « But » : ajout de la précision selon laquelle le marquage doit être lisible pour les pilotes et par le personnel au sol.

4<sup>e</sup> mise à jour des normes *Aéroports et héliports*

Sept. 2015

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3					<p>Section 3 « Références » : actualisation des références et ajout des références au <i>Tome VII – Matériaux</i>, au <i>Manuel de conception des aérodromes</i> et au règlement décrivant les exigences du gouvernement fédéral en ce qui concerne la limitation de la concentration en composés organiques volatils.</p> <p>Section 4 « Seuil d'intervention » : ajout de précisions concernant l'intervention exécutée à l'occasion de travaux d'entretien régulier; ajout à la liste des seuils que l'intervention a lieu lorsqu'une nouvelle couche de revêtement a été appliquée (couche d'usure ou de construction).</p> <p>Section 5 « Calendrier » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• modification des dates d'application du marquage;</li> <li>• ajout de précisions sur le marquage à l'alkyde;</li> <li>• ajout de précisions sur les conditions pendant lesquelles le marquage ne doit pas être exécuté.</li> </ul> <p>Section 6 « Matériaux » : modification de la section et ajout de précisions sur les produits utilisés et la compatibilité des matériaux qui doit être vérifiée lors des choix des produits à utiliser dans le cas du rafraîchissement du marquage existant.</p> <p>Section 8 « Opérations et vérifications » : réaménagement complet de la section, chaque étape de l'entretien du marquage aéroportuaire (préparation de la surface, effacement, prémarquage, conformité du produit et application du marquage) est traitée dans une section distincte.</p> <p>Section 9 « Niveau de qualité » : ajout de précisions sur la gestion des résidus qui doit être effectuée conformément aux règlements environnementaux en vigueur et concernant l'épaisseur de la peinture, qui doit être conforme aux exigences du devis.</p> <p>Section 1 « Objet » : actualisation de l'objet de la norme.</p> <p>Section 6 « Matériaux » : ajout des feux de protection de piste à la liste des matériaux recommandés.</p>
	Norme A1304 1 à 13	Déc. 2014	Norme A1304 1 à 13	Sept. 2015	

4<sup>e</sup> mise à jour des normes *Aéroports et héliports*

Sept. 2015

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3					<p>Section 8 « Opérations et vérifications » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ajout des feux de protection de piste à la liste des équipements nécessitant un entretien électrique et électronique;</li> <li>retrait des exigences concernant la vérification du courant et la tension du convertisseur ainsi que celle sur la mesure au mégohmmètre qui ne s'applique pas au panneau lumineux;</li> <li>correction de coquilles.</li> </ul> <p>Annexe A « Relevé technique pour entretien des aéroports – Test d'isolation au mégohmmètre » : correction de coquilles.</p>
Partie 2	i	Déc. 2014	i	Sept. 2015	Actualisation de la table des matières.
1	i	Déc. 2014	i	Sept. 2015	Actualisation de la table des matières.
	Norme A2101 1 et 2	Déc. 2014	Norme A2101 1 et 2	Sept. 2015	<p>Section 3 « Références » : actualisation des références.</p> <p>Section 8 « Opérations et vérifications » : ajout des feux de protection de piste à la liste des équipements touchés par les travaux majeurs de conception ou de réhabilitation du balisage lumineux aéroportuaire.</p>
	DN 001 et DN 002	Sept. 2008 Déc. 2014	DN 001 et DN 002	Déc. 2014 Sept. 2015	DN 001 : ajout des feux de protection de piste dans le tableau descriptif.
	—		DN 019	Sept. 2015	DN 019 : ajout d'un nouveau dessin normalisé pour illustrer les feux de protection de piste.
Partie 3	i	Sept. 2013	i	Sept. 2015	Actualisation de la table des matières.
1	i et ii	Sept. 2013	i et ii	Sept. 2015	Actualisation de la table des matières.
	Norme A3102 1 à 8	Sept. 2013	Norme A3102 1 à 11	Sept. 2015	<p>Section 1 « Objet » : le terme « aéroport » a été remplacé par « aérodrome » pour inclure les aérodromes non certifiés.</p> <p>Section 2 « But » : reformulation du but de la norme.</p> <p>Section 3 « Références » : actualisation des références et ajout de plusieurs références.</p> <p>Section 4 « Seuil d'intervention » : ajout de précisions sur la période d'inspection, qui doit être exécutée au moins deux fois par jour durant les heures d'activité de l'aérodrome, et sur l'observation faunique, qui doit être effectuée en tout temps.</p>

4<sup>e</sup> mise à jour des normes *Aéroports et héliports*

Sept. 2015

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	—	—	Norme A3103 1 à 7	Sept. 2015	<p>Section 5 « Calendrier » : ajout de la précision selon laquelle, mis à part l'inspection hivernale, l'inspection journalière s'effectue tout au long de l'année.</p> <p>Section 7 « Organisation du travail et sécurité » : modification de l'ordre des paragraphes et du texte pour préciser certaines règles de sécurité.</p> <p>Section 8 « Opérations et vérifications » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réaménagement complet de la section, modification de l'ordre des paragraphes pour tenir compte du processus d'inspection;</li> <li>le terme « balisage lumineux » est remplacé par « aides visuelles ». Il englobe le système électrique des feux, l'indicateur de direction du vent, les feux, les panneaux de signalisation et les balises non lumineuses;</li> <li>ajout de nouvelles sous-sections pour préciser les inspections hivernales, des équipements et installations, des systèmes de stockage de produits pétroliers appartenant au Ministère ainsi que la gestion de la faune.</li> </ul> <p>Section 9 « Niveau de qualité » : actualisation de la section pour l'adapter à la pratique.</p> <p>Annexe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>modification du titre de l'annexe;</li> <li>modifications effectuées dans le Rapport d'inspection d'aérodrome journalier pour refléter les changements apportés à la norme.</li> </ul> <p>Nouvelle norme précisant les exigences d'inspection mensuelle des aéroports.</p>
Héliports Partie 1	i	Déc. 2014	i	Sept. 2015	Actualisation de la table des matières.
1	i	Déc. 2014	i et ii	Sept. 2015	Actualisation de la table des matières.
	—	—	H1103 1 à 3	Sept. 2015	Nouvelle norme précisant les exigences du Ministère en ce qui a trait à l'entretien des surfaces des héliports en pavés unis.
	—	—	H1106 1 à 5	Sept. 2015	Nouvelle norme précisant les exigences du Ministère en ce qui a trait à l'entretien et au contrôle de la végétation afin de maintenir et d'assurer la sécurité de l'espace aérien des héliports.